

26^{ème} Session du Comité Scientifique de la CTOI

4-8 décembre 2023

Déclaration de la FRANCE, Territoires d'outre-mer

La France déclare ne reconnaître aucune valeur juridique à la déclaration de Maurice car elle méconnaît le fait que l'île Tromelin est un territoire français sur lequel la France exerce de façon constante une souveraineté pleine et entière.

Ainsi, la France jouit de droits souverains et d'une juridiction en vertu du droit international dans la Zone Économique Exclusive adjacente à l'île Tromelin. Les réunions des ORGP de l'océan Indien ne sont pas les lieux appropriés pour discuter de questions de souveraineté territoriale, mais la France souligne qu'elle continuera à maintenir un dialogue constructif avec la République de Maurice à ce sujet.